

Communauté de Communes
du KOCHERSBERG
**Écoconstruction d'un groupe scolaire,
accueil périscolaire et médiathèque
avec l'aménagement paysager des cours et du site à Kuttolsheim.**
– Concours de Maîtrise d'oeuvre

**Choix du maître d'œuvre
Procès-verbal du jury de second tour du 16 juin 2026**

Jury pour le classement des prestations au stade concours.

Le jury de classement des prestations pour le choix du maître d'œuvre chargé du projet d'Écoconstruction d'un groupe scolaire, accueil périscolaire et médiathèque, avec l'aménagement paysager des cours et du site à Kuttolsheim, s'est tenu le mardi 16 juin 2026 de 13h30 à 17h00 dans les locaux du « Trèfles » à Truchtersheim.

Étaient présents : (cf. feuille d'émargement)

Membres présents à voix délibérative : (12 voix)

Président du jury : (1 voix)

- **M Justin VOGEL**, Président de la Communauté de Communes, Maire de Truchtersheim

Collège des élus membres de la commission d'appel d'offres ad 'hoc : (5 voix)

- **M. Gaston BURGER**, Élu – CAO ad 'hoc
- **M. Vincent NOE**, Élu – CAO ad 'hoc
- **Mme. Nathalie GEIGER**, Élu – CAO ad 'hoc
- **M Pierre LUTTMANN**, Élu – CAO ad 'hoc
- **M Alain GROSSKOST**, Élu – CAO ad 'hoc

Collège des maîtres d'œuvre : (4 voix)

- **M Arnaud BRONNER**, Architecte-conseiller au CAUE Alsace
- **M Yves PENNEC**, Architecte consultant de la MIQCP
- **M Yves GROSS**, Architecte-conseiller à la ville de Haguenau
- **M Michel ZINT**, Architecte de la Ville de Wissembourg

Collège des experts : (2 voix)

- **Mme Elodie CHARDON**, Représentante de l'ALEF.
- **Mme Véronique WICKERT**, Conseillère pédagogique – représentant de l'IEN

Membres présents avec voix consultative :

- **Mme Eve BUFFET**, Représentant du SDJES

Assistent en outre :

- **M. Fabrice WACK**, Chargé de mission AUE au CAUE Alsace
- **Mme Isabelle ROEHRY**, DGA CoCoKo
- **M. Yannick WINTER**, DGS CoCoKo
- **M. Alain Albrecht**, élu premier adjoint au maire de Kuttolsheim, resp. de service technique.

Suite au jury de présélection du 30 janvier 2026,
les 3 équipes qui ont été retenues pour concourir sont :

- Mandataire : **WEBER KEILING Associés**, Paysage : **Linder Paysage**
- Mandataire : **Aubry LIEUTIER Architectes**, Paysage : **Linder Paysage**
- Mandataire : **RHB Architectes**, Paysage : **We-Scape**

La séance est ouverte par M Justin VOGEL, président du jury.

Les enjeux et objectifs du projet, le règlement de consultation ainsi que les critères de jugement des prestations, précisés ci-après, ont été rappelés aux membres du jury en début de séance.

Rappel des critères de jugement des projets :

Les projets des participants seront classés par le jury selon les critères d'évaluation fixés dans l'avis de concours, énoncés par ordre d'importance et détaillés ci-dessous :

- Respect des objectifs et des contraintes du programme, capacité du projet à évoluer pour y répondre.
- Qualité architecturale, fonctionnelle et paysagère du projet.
- Insertion dans le site.
- Respect des délais et des coûts.

Un rapport technique est présenté au jury. Il a été établi par les personnes suivantes :

M. Fabrice WACK,	Chargé de mission AUE au CAUE Alsace
Mme. Isabelle ROEHRY	DGA CoCoKo

Il a porté sur la conformité des documents rendus au regard du programme et du règlement de concours. Compte tenu de la qualité et de la conformité au règlement des prestations remises, le jury a validé le paiement des indemnités de concours.

Le jury a pu consulter librement et à tout moment l'ensemble des documents (panneaux A0 et A3, note de synthèse et mémoires) fournis par les trois équipes.

La séance s'est déroulée en trois étapes, avec un premier temps de présentation par la commission technique de l'analyse comparative et thématique des projets. Dans un second temps, les jurés ont formé trois sous-groupes afin d'appréhender chacun des projets pendant 20 min. Chacun des jurés a pu prendre connaissance des notes de synthèse et des mémoires techniques devant les panneaux de concours. Ce format de travail a permis des échanges riches et dynamiques, assurant l'implication de chacun(e).

Dans un troisième temps, les jurés ont effectué une mise en commun des appréciations ou interrogations et ont pu débattre de la qualité des projets proposés au regard des critères de jugement et de diverses thématiques soulevées par les groupes.

Au fil des échanges, un projet a su se démarquer. Des questionnements ont pu émerger et les partages avec les membres des collèges des experts, des MOE et le membre à voix consultative ont permis d'éclairer les jurés.

Le jury a pu procéder à un tour de vote afin d'établir le classement des prestations.

Le classement des prestations validé par le jury est donc :

1. Équipe **5PC**
2. Équipe **CJ8**
3. Équipe **SC8**

Après avoir défini le classement suivant,

le Président du jury ouvre les enveloppes contenant l'identité des candidats :

Équipe **5PC** :

= Mandataire : **RHB Architectes**, Paysage : We-Scape

Équipe **CJ8**

= Mandataire : **Aubry LIEUTIER Architectes**, Paysage : Linder Paysage

Équipe **SC8**

= Mandataire : **WEBER KEILING Associés**, Paysage : Linder Paysage

Au regard des enjeux financiers, techniques et environnementaux et des arbitrages importants qui seront à réaliser lors des phases de développement du projet (APS-APD). Le jury recommande à la MOA de constituer un COPIL spécifique pour assurer un suivi précis du projet jusqu'à la livraison de l'équipement.

Les justifications du classement sont :

Le choix du projet 5PC :

La proposition a su apporter des réponses aux enjeux soulevés par le site et répondre avec justesse aux diverses attentes des membres du jury.

L'équipe a su traduire les intentions du programme au travers d'une écriture architecturale et paysagère adaptée au contexte patrimonial et paysager. L'emprise foncière limitée du projet, l'implantation dans le sens de la pente par un encastrement et la pleine utilisation de la topographie, avec l'installation des cours, ont été fortement appréciées.

Le jury a également apprécié la logique d'implantation et la simplicité de la forme du bâti, laissant présager une facilité dans la maîtrise des coûts de construction et d'exploitation.

A également été appréciée la proposition d'un plan compact, pouvant être évolutif et structuré autour d'une rue intérieure habitée. Les jurés ont reconnu la pertinence d'un niveau élevé de mutualisation des espaces, avec une forte imbrication des espaces scolaires et périscolaires.

Le jury souhaite souligner la qualité de la communication du projet, qui est stimulante et adaptée au programme ainsi qu'à la diversité des interlocuteurs/utilisateurs.

Le projet CJ8 :

Le jury a pu remarquer la volumétrie générale du projet, son déploiement à l'échelle du site tout en proposant une expression architecturale sobre. La qualité du plan avec la distinction des entités programmatiques autour d'une cour végétalisée amenant le paysage au cœur de l'équipement a été soulignée. Dans l'ensemble, le jury a souligné la clarté des espaces et leurs liens avec l'extérieur.

Le jury a cependant émis des réserves sur :

- L'importante occupation de l'emprise foncière par le projet.
- La réinterprétation du clocher et l'approche d'une cour « cloître » au regard du contexte patrimonial et paysager.
- La trop faible lisibilité des accès.

Le projet SC8 :

Le jury a été sensible à la qualité du travail fourni par l'équipe, avec une proposition ambitieuse autour d'un cœur/hall généreux ainsi qu'un dessin des façades qui ne laisse pas indifférent. L'audace de la proposition, avec un front bâti important et très ouvert au Nord ainsi que l'intégration du terrain multisports existant dans l'enceinte de la cour, ont été remarquées.

La réponse apportée a cependant été perçue comme risquée au regard des volumes bâtis et d'une expression architecturale plus adaptée à un contexte urbain que rural, en frange urbaine.

Le jury a émis des réserves sur :

- L'occupation perpendiculaire à la pente sur quasiment toute la largeur de la parcelle.
- Des espaces périscolaires dispersés.
- Les possibles difficultés de gestion des flux et du contrôle des accès.

Après les remerciements d'usage, le Président du jury clôt la séance à 17h00.

Fait à Truchtersheim le 16 juin 2026

 *Le Président*
Justin VOGEL

Prénom NOMS		Qualités et rôles		Présent		type de voix
Membres avec voix <u>délibérative</u> :						
M Justin VOGEL		Président du jury		Président CoCoKo, Maire de Truchtersheim.		Voix délibérative
Collège des élus membres de la commission d'appel d'offres ad'hoc :						
M Gaston BURGER		Élu – CAO ad'hoc		7e Vice-Président, Maire de Dingsheim, Président de la commission Appel d'offres, Président de la commission Bâtiments et moyens		Voix délibérative
M Vincent NOE		Élu – CAO ad'hoc		5e Vice-Président, Maire de Kuttolsheim, Président de la commission Vie locale		Voix délibérative
Mme Nathalie GEIGER		Élu – CAO ad'hoc		1ère adjointe au Maire de Winzenheim-Kochersberg		Voix délibérative
M Pierre LUTTMANN		Élu – CAO ad'hoc		Maire de Fessenheim-le-Bas, Président de la commission Petit et grand cycle de l'eau		Voix délibérative
M Alain GROSSKOST		Élu – CAO ad'hoc		3e Vice-Président, Maire d'Ittenheim, Président de la commission Mobilités		Voix délibérative
Collège des maîtres d'œuvre :						
M Arnaud BRONNER		Personne qualifiée - Architecte DPLG		Architecte-Conseiller au CAUE Alsace		Voix délibérative
M Yves GROSS		Personne qualifiée - Architecte DPLG		Architecte conseil de la ville et de la communauté d'agglomération de Haguenau		Voix délibérative
M Michel ZINT		Personne qualifiée - Architecte DPLG		Architecte de la Ville de Wissembourg		Voix délibérative
M Yves PENNEC		Personne qualifiée - Architecte DPLG		Architecte consultant de la MIQCP		Voix délibérative
Collège des experts :						
Mme Elodie CHARDON		Personne qualifiée		Représentante de l'ALEF		Voix délibérative
Mme Véronique WICKER		Personne qualifiée		Conseillère pédagogique – représentant de l'EN		Voix délibérative
				TOTAL		12
Membres avec voix <u>consultative</u> :						
Mme Eve BUFFET		Personne qualifiée –		Représentant du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports		Voix consultative
N. Alain ALBRECHT		Élu – CAO ad'hoc (suppléant)		1er Adjoint au Maire de Kuttolsheim		Voix consultative
Commission technique :						
M Fabrice WACK		CAUE Alsace		Chargé de mission AUE		Sans voix
Mme Isabelle ROEHRY		CoCoKo		DGA CoCoKo		Sans voix
Mme Edwige LUTCHMANEN		CoCoKo		Assistante de direction CoCoKo	absente	Sans voix